



ARRETE N° 2023_0795

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DES PLANTES RUE DE BEL AIR

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'ouverture des chambres pour aiguillage et tirage de câbles de fibre optique, sans travaux de génie civil, à réaliser par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, domiciliée 2 rue René Caudron 78961 Voisins le Bretonneux, représentée par Monsieur Elysée Neldingar, dans la rue des Plantes et la rue de Bel Air,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 15 novembre 2023, et jusqu'au 15 décembre 2023, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) au droit du chantier mobile dans la rue des Plantes et dans la rue de Bel Air.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 06/11/2023

Le Maire,

Denise SERRANO



Date d'affichage : 06/11/2023



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **NELDINGAR** Prénom : **Elysée**
Dénomination : **Eiffage Energie Systèmes - Reseau Mobile** Représenté par : **Arnaud CASTEL**
Adresse Numéro : **02** Extension : Nom de la voie : **Rue René Caudron**
Code postal **7 8 9 6 1** Localité : **Voisins le Bretonneux** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0 6 4 9 7 3 8 9 0 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **elysee.neldingar@eiffage.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue des plantes - Rue du Bel Air**
Code postal **4 5 7 0 0** Localité : **Villemandeur**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Ouverture de chambres pour aiguillage et tirage de câble optique**
Date prévue de début des travaux : **1 5 1 1 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 3 0** Date de début de réglementation **1 5 1 1 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Interdiction de stationner au droit des chambres en accotement

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

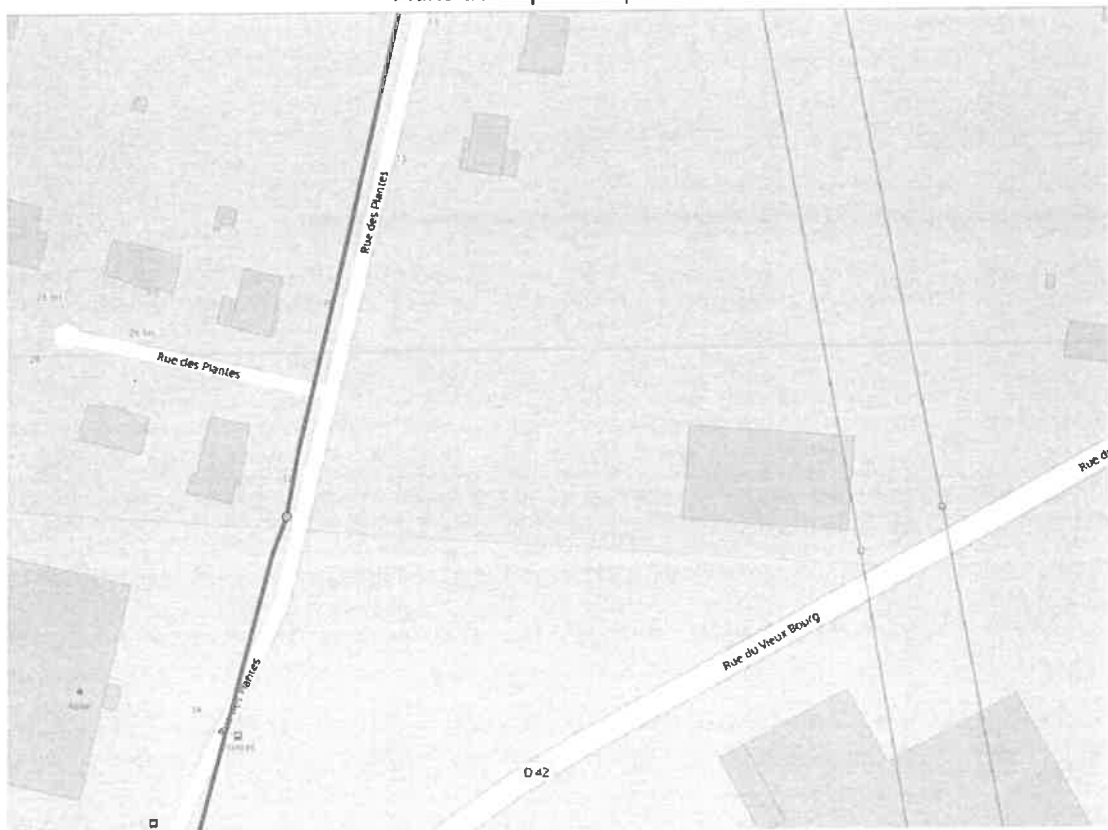
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 31 / 10 / 2023

Nom : NELDINGAR Prénom : Elysée Qualité : Conducteur de travaux

Plans descriptifs du parcours



LEGENDES

Parcours souterrain de passage de câble optique

